FRC. 14214

CORPS LÉGISLATIF.

# CONSEIL DES ANCIENS.

Case FRC 14214

# DISCOURS

PRONONCÉ

PAR P. C. L. BAUDIN (des Ardennes),

*En présentant au Conseil l'*Essai sur les fables et sur leur histoire, *ouvrage posthume de Jean-Silvain* BAILLY.

Séance du 28 Germinal an 7.

---

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

L'ouvrage dont je me suis chargé de faire agréer l'hommage au Conseil a droit de l'intéresser également, et par le nom de son auteur, et par son objet.



THE NEWBERRY LIBRARY

C'est un *Essai sur les fables et sur leur histoire*, par Jean-Silvain Bailly.

Quels souvenirs à la fois attendrissans et terribles un tel nom réveille dans le cœur des amis des lettres et de la liberté !

Depuis qu'il existe en France des sociétés littéraires, Fontenelle et Bailly sont les seuls qu'on ait vus appartenir en même temps à l'académie française, à celle des sciences et à celle des inscriptions : tant il est peu commun de joindre à l'esprit géométrique le goût de l'érudition, et d'embellir l'un et l'autre par les charmes du style ! Fontenelle et Bailly ! quels hommes et quels noms ! Encore est-il juste d'observer à l'égard de Fontenelle, sans rien dérober à sa gloire, qu'il ne fut appelé à l'académie des inscriptions que par suite de l'espèce de suprématie qui lui avoit été déférée; qu'il ne se prévalut jamais de cette nomination, et ne prit aucune part aux travaux de cette académie, au lieu qu'ils étoient familiers à Bailly. C'étoient des succès aussi distingués que variés qui seuls lui avoient assuré l'entrée de tant de compagnies savantes : il n'étoit pas venu s'y asseoir au rang de ceux que les dignités et la naissance y faisoient arriver en qualité d'honoraires; il y remplissoit les places accessibles au talent, et par cette raison presque toujours dévolues aux plébéïens.

C'est à ce dernier titre que *le premier* choix de cette ville immense se fixa sur Bailly parmi tant d'hommes distingués en tout genre qu'elle pouvoit produire sur le grand théâtre des Etas-généraux. C'est lui qui, *le premier*, eut l'honneur de présider cette auguste Assemblée, au moment où, en se qualifiant de Nationale, elle effaçoit pour toujours la distinction des ordres, préparoit ainsi l'abolition des privileges, et jettoit

les fondemens de l'égalité *politique*, la seule praticable dans notre ordre social. C'est lui qui, *le premier*, prononça, dans la séance à jamais mémorable du jeu de paume, ce serment solemnel dont l'accomplissement étoit réservé à la Convention nationale, ou plutôt à la nation française, lorsqu'elle se donna la constitution de l'an 3. C'est lui qui, *le premier*, fut appellé à la plus éminente magistrature populaire avant même qu'on l'eût instituée, et lorsqu'elle fut entourée d'une pompe et d'un pouvoir qu'il falloit peut-être opposer alors au faste et à l'éclat du trône.

La carrière politique de Bailly ne fut ni moins brillante, ni moins honorable que sa carrière littéraire. L'implacable jalousie des tribuns, qui dévouoient à la mort quiconque les avoit éclipsés, pouvoit-elle épargner cette illustre victime, trop digne en effet d'être comprise dans la proscription qui moissonna les Vergniaux, les Malesherbes et les Condorcet!

Ah! puisqu'il est impossible d'arracher de notre histoire les pages sanglantes où sont consignés tant de forfaits, qu'ils servent du moins à notre instruction, et qu'au lieu d'alimenter des ressentimens et d'inspirer des vengeances, ils deviennent pour nous une leçon aussi salutaire qu'elle est douloureuse!

Hommes dévoués au maintien de la République, fixez d'un œil intrépide le traitement que les tyrans de toute espèce préparent au talent et à la vertu. Votre courage doit envisager dans toute leur étendue les périls attachés à votre glorieuse entreprise!

Citoyens de toutes les conditions, magistrats de tous les degrés, l'horrible catastrophe dont je vous rappelle la mémoire vous apprend jusqu'où peuvent aller l'acharnement des factions et la fureur des partis.

Voyez avec effroi la fausse popularité se signaler d'abord par un zèle dévorant et par des promesses magnifiques, dont l'effet se réduit bientôt à dresser des échafauds, pour y traîner le plus souvent ceux qu'a désignés le royalisme!

Et vous, représentans du peuple, vous qu'il a chargés de veiller à la défense de sa liberté, la fin tragique d'un de ses plus respectables martyrs, vous montre ce qu'on doit attendre de toute tyrannie qui n'est pas écrasée dès sa naissance. Dés que l'autorité cesse d'être esclave de la loi, les excès n'ont de limites que celles qu'y veulent bien mettre les passions; et si leur audace égale le besoin de commettre le crime et seconde l'instinct qui les y entraîne, leur ravage ne tend à rien moins qu'à dépeupler la terre. Opposons à ce torrent dévastateur une maxime de Bailly : *Chez une nation libre*, disoit-il, *la loi est une divinité, et l'obéissance est un culte.* Législateurs, déployez le pouvoir dont vous êtes armés, pour que tout fléchisse devant elle.

Et vous, qui que vous soyez, que tourmente l'ambition de la faveur et de la célébrité, considérez dans son ensemble la destinée d'un homme sur la tête de qui furent accumulés tant d'honneurs, qu'aucune brigue n'avoit recherchés, qu'aucune intrigue n'avoit mendiés, qu'aucune cabale n'avoit obtenus! Qui ne frémira de voir dans quel abîme l'inconstance de l'opinion peut précipiter ceux à qui d'abord elle avoit justement décerné des statues et des couronnes! Toutefois, au travers de ces vicissitudes, l'estime qui triomphe à la fin de l'injustice, comme elle survit à l'enthousiasme, venge et honore la mémoire du sage et de l'homme de bien sacrifié, tandis qu'un opprobre ineffaçable flétrit sans retour les pervers, aussitôt que le

masque leur est arraché, et que s'évanouit le prestige d'une réputation usurpée.

Vous tous enfin qui dans la République exercez les pouvoirs du peuple, quel que soit le poste où vous êtes appelés, prenez constamment pour modèle le désintéressement de Bailly et son incorruptible pureté. Ses frénétiques détracteurs, ses assassins même ne reprocheront à sa mémoire ni des acquisitions ni des trésors amassés ; c'est trop peu de dire qu'il n'a point accru sa fortune : j'affligerois votre sensibilité, représentans du peuple, si j'exposois à vos regards le tableau exact de la situation où se trouve réduite la veuve d'un homme à qui sa délicatesse n'a jamais permis de soupçonner qu'il avoit eu l'occasion de s'enrichir.

Sa probité sans doute s'étoit encore fortifiée par la culture des lettres et par l'étude de la philosophie. L'ouvrage posthume qui vous est offert aujourd'hui est le fruit précieux de beaucoup de discernement et de recherches, et ne craignez pas que ce soit ici l'une de ces productions seulement ébauchées que leur auteur eût lui-même condamnées à l'oubli. Une copie mise au net, indépendamment du premier manuscrit, sur lequel on voit les corrections, annonce assez que l'ouvrage avoit subi les épreuves nécessaires pour être digne de voir le jour. Le sujet qu'il traite demandoit à-la-fois un esprit très-philosophique et une connoissance profonde de l'antiquité. Pour démêler les traces fugitives de l'histoire au travers des fables, il faut un grand fonds d'érudition et une sagacité rare. En discutant l'origine des fables, Bailly n'a point donné à ce mot une extension qui le fasse sortir du cercle de la mythologie ; et j'aime mieux faire honneur de cette réserve à la sagesse du caractère de l'auteur que de l'at-

tribuer à des motifs moins dignes de lui, et à la contrainte dont s'affranchissoient beaucoup d'autres écrivains à l'époque où ce livre a été composé.

Je demande la mention au procès-verbal de la présentation de l'ouvrage et l'envoi à la bibliothèque.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Floréal an 7.